

Foire aux questions sur la Russie et l'Ukraine : Implications relatives à la flambée des prix du pétrole



Le 17 mars 2022

Cette Foire aux questions a pour but d'aider à mettre en perspective la crise actuelle entre la Russie et l'Ukraine.

Q. Comment s'explique la hausse des prix du pétrole ?

R. La Russie est le plus important producteur mondial de pétrole et le deuxième exportateur de pétrole brut¹, et l'Ukraine est un pays de transit essentiel pour l'Europe². Pour ces deux pays, les combustibles minéraux (charbon, pétrole et gaz naturel) constituent la principale catégorie d'exportation. Un pourcentage important des importations d'énergie totales de l'Union européenne provient de la Russie – près de 40 % de son charbon et de son pétrole raffiné, et environ 25 % de son pétrole brut et de son gaz naturel. Depuis le début de l'invasion, le 24 février, jusqu'au 9 mars, le prix du pétrole brut a augmenté d'environ 30 %, soit un gain de près de 100 % sur 12 mois selon Bloomberg.

Les prix du gaz naturel européen sont revenus à leurs sommets de janvier 2022, et les pressions à la hausse devraient se maintenir en raison de la persistance des hostilités en Ukraine. Les prix du gaz naturel en Europe avaient déjà connu une forte augmentation avant l'invasion. Nous avons observé un énorme pic au début de 2022, lorsque les sources d'énergie alternatives n'ont pas réussi à fournir suffisamment d'électricité pour satisfaire la demande. Les prix au Royaume-Uni ont été multipliés par près de 10 par rapport à leur niveau de 2021, tandis que les prix en Europe ont été multipliés par 7.

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les régions déjà aux prises avec des coûts énergétiques élevés subissent encore plus de pressions, car les sanctions mondiales contre la Russie – y compris l'interdiction par les États-Unis des expéditions de pétrole russe – ont entraîné certaines des perturbations les plus grandes depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Q. Que nous apprennent les flambées semblables des prix du pétrole dans les années 1970 ?

R. Il est difficile de comparer les flambées de prix actuelles à celles qui ont eu lieu dans les années 1970. L'intensité énergétique est aujourd'hui beaucoup plus faible qu'il y a 50 ans, tandis que l'efficacité énergétique est beaucoup plus grande. Il existe également un plus grand nombre de sources d'énergie alternatives aujourd'hui.

Q. La flambée des prix du pétrole signifie-t-elle que nous allons assister à un ralentissement économique ou à une récession ?

R. Même si la hausse des prix du pétrole n'est pas nécessairement un signe avant-coureur d'une récession, les flambées des prix du pétrole qui se produisent sur une période relativement courte peuvent causer un choc à l'économie et provoquer une récession en raison des impacts directs et indirects de la hausse des coûts de l'énergie sur les ménages et les entreprises.

¹ <https://www.iea.org/reports/russian-supplies-to-global-energy-markets/oil-market-and-russian-supply-2>

² <https://www.iea.org/countries/ukraine>

Impacts directs de la hausse des coûts de l'énergie :

- Les ménages doivent payer des factures de gaz plus élevées et disposent ainsi de moins d'argent dans leur budget à dépenser pour d'autres biens et services.
- Les entreprises qui dépendent du carburant pour fonctionner (comme les compagnies aériennes ou celles qui doivent expédier des marchandises) doivent faire face à des dépenses de production plus élevées.

Impacts indirects :

- Les entreprises qui souhaitent réaffecter le capital et la main-d'œuvre (par exemple, les constructeurs automobiles qui cherchent à diminuer la production de véhicules utilitaires sport en faveur de véhicules écoénergétiques) peuvent être confrontées à des coûts et à des retards, ce qui, dans l'ensemble, pourrait entraîner une baisse de la demande globale et de la production à court terme.
- L'incertitude causée par la flambée des prix du pétrole pourrait inciter les consommateurs à interrompre leurs achats de biens durables et les entreprises à retarder leurs investissements irréversibles, ce qui pourrait entraîner un ralentissement économique.
- Malgré les inquiétudes croissantes relatives à l'inflation, les dépenses de consommation ont semblé solides aux États-Unis l'année dernière. Toutefois, la flambée des prix de l'énergie causée par l'invasion pourrait obliger les particuliers à réduire leurs dépenses discrétionnaires.

Q. Une récession est-elle inévitable ?

- R. Non, nous ne pensons pas qu'une récession soit inévitable. Avant l'invasion, l'économie mondiale affichait une dynamique de croissance solide. L'Europe sortait des confinements entraînés par la pandémie, tandis que l'économie américaine se redressait depuis le second semestre de 2022 et devrait afficher des gains supérieurs à la moyenne au premier trimestre (même si cette estimation sera probablement revue à la baisse compte tenu de la flambée actuelle des prix de l'énergie et des denrées alimentaires).

Même si les prix du pétrole ont bondi depuis l'attaque de la Russie, les ménages et les entreprises se portent généralement bien. C'est particulièrement vrai aux États-Unis, où l'épargne excédentaire reste abondante dans la tranche supérieure de l'échelle des revenus. Même si l'on prévoit un ralentissement de la croissance du produit intérieur brut, nous maintenons des perspectives relativement solides pour les principales économies mondiales.

Renseignements importants

Le présent document est une évaluation de la situation des marchés à un moment précis et ne constitue pas une prévision d'événements à venir ou une garantie de rendements futurs. Les positions et les titres en portefeuille sont sous réserve de modifications. Toutes les informations à la date indiquée. L'investissement comporte des risques, dont le risque de perte en capital. Le lecteur ne devrait pas se fier aux informations fournies comme s'il s'agissait de résultats de recherche ou de conseils en placement (à moins que vous n'ayez conclu séparément un accord écrit avec SEI pour l'offre de conseils en placement) ni les interpréter comme une recommandation quant à l'achat ou à la vente d'un titre. Le lecteur devrait consulter son propre spécialiste en placement pour obtenir de plus amples renseignements.

Les déclarations qui ne sont pas de nature factuelle, dont les opinions, les projections et les estimations, supposent certaines conditions économiques et évolutions des secteurs, et ne constituent que des opinions actuelles qui peuvent être modifiées sans préavis. Rien dans le présent document n'est destiné à être une prévision d'événement futur ni une garantie de résultats futurs.

Certaines informations relatives à l'économie et aux marchés contenues aux présentes ont été obtenues à partir de sources publiées préparées par d'autres parties, qui, dans certains cas, n'ont pas été mises à jour à la date du présent document. Bien que ces sources soient jugées fiables, ni SEI ni ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations et ces informations n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par SEI.

L'investissement comporte des risques, dont le risque de perte en capital. La valeur d'un investissement et les revenus qui en découlent peuvent aussi bien diminuer qu'augmenter. Les investisseurs peuvent récupérer moins que le montant initial investi. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises. Les rendements passés ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs. Le placement peut ne pas convenir à tous.

La valeur des obligations et des fonds d'obligations diminue à mesure que les taux d'intérêt augmentent. Les obligations à rendement élevé comportent des risques plus importants de défaut ou de déclassement et sont plus volatiles que les titres de qualité investissement, en raison de la nature spéculative de leurs investissements. Les TIPS peuvent offrir aux investisseurs une couverture contre l'inflation, car la fonction d'ajustement à l'inflation permet de préserver le pouvoir d'achat de l'investissement. En raison de cette caractéristique d'ajustement à l'inflation, les obligations protégées contre l'inflation ont généralement des rendements inférieurs à ceux des obligations à taux fixe conventionnelles. Les investissements en produits de base et leurs dérivés peuvent être plus volatils et moins liquides que les investissements directs dans les produits de base sous-jacents. Les rendements des actions liées aux matières premières peuvent également être affectés par la structure financière de l'émetteur ou par les performances d'entreprises non liées.

Ce document n'est pas destiné aux personnes pour lesquelles (en raison de leur nationalité, de leur résidence ou pour toute autre raison) la publication ou la disponibilité de ce document est interdite. Les personnes auxquelles s'appliquent ces interdictions ne doivent pas se fier à ces informations à quelque titre que ce soit.

Les informations fournies le sont à titre d'information générale et d'éducation et ne constituent pas un avis juridique, fiscal, comptable, un conseil financier ou de placement à propos des Fonds ou de tout autre titre en particulier, ni une opinion à l'égard de la pertinence d'un placement. Les informations ne devraient pas être interprétées comme une recommandation d'achat ou de vente d'un titre, d'un produit dérivé ou d'un contrat à terme. Il n'est pas recommandé d'agir en fonction de l'information contenue dans le présent document sans solliciter un avis juridique, fiscal, comptable et financier auprès d'un professionnel en placement.

Informations fournies aux États-Unis par SEI Investments Management Corporation (SIMC), une filiale en propriété exclusive de SEI Investments Company (SEI).

Informations fournies au Canada par Société de placements SEI Canada, le gestionnaire des Fonds SEI au Canada.

Informations fournies au Royaume-Uni par SEI Investments (Europe) Limited, 1 st Floor, Alphabeta, 14-18 Finsbury Square, London EC2A 1BR, qui est autorisé et réglementé par la Financial Conduct Authority. Les investissements dans les Fonds SEI sont généralement des investissements de moyen à long terme.

L'offre ou l'invitation de souscrire ou d'acheter des actions des sous-fonds (les « parts »), qui fait l'objet du présent Mémorandum d'information, est une offre franche uniquement : (i) aux « investisseurs institutionnels » conformément à l'article 304 de la Securities and Futures Act, chapitre 289 de Singapour (la « loi »), (ii) aux « personnes concernées » conformément à l'article 305 (1) de la loi, (iii) aux personnes qui remplissent les conditions d'une offre faite conformément à l'article 305 (2) de la loi, ou (iv) conformément aux conditions de la loi ou à d'autres dispositions d'exemption applicables.

SIEL a nommé SEI Investments (Asia) Limited (SEIAL) de Suite 904, The Hong Kong Club Building, 3 Jackson Road, Central, Hong Kong, comme sous-distributeur des Fonds OPCMV SEI. SEIAL est autorisé à exercer des activités réglementées de type 4 et 9 sous la supervision de la Securities and Futures Commission (« SFC »).

Ces informations sont offertes à Hong Kong par SEIAL. Le contenu de ce document n'a pas été revu par aucun organisme de réglementation à Hong Kong. Vous devez faire preuve de prudence en ce qui concerne l'offre. Si vous avez des doutes quant au contenu de ce document, vous devez obtenir un avis professionnel indépendant.

Ces informations sont disponibles en Amérique latine POUR LES SPÉCIALISTES (non de détail) UNIQUEMENT par SIEL.

Toute question relative à son contenu doit être adressée uniquement à votre distributeur. Si vous ne savez pas qui est votre distributeur, vous ne pouvez vous fier à aucune partie de ce document, à quelque titre que ce soit.

SIEL ne détient pas de licence en vertu de la loi d'Israël 5755-1995 sur la réglementation du conseil en investissement, de la commercialisation des investissements et de la gestion du portefeuille (la « Loi sur le conseil ») et ne souscrit pas d'assurance conformément à la Loi sur le conseil. Aucune mesure n'a été ou ne sera prise en Israël qui permettrait une offre publique ou une distribution au public des Fonds SEI mentionnés dans ce courriel en Israël. Ce commentaire et les Fonds SEI qui y sont mentionnés n'ont pas été approuvés par l'Autorité israélienne des valeurs mobilières ("ISA").

Émis en Afrique du Sud par SEI Investments (South Africa) (Pty) Limited FSP No. 13186, un fournisseur de services financiers autorisé et réglementé par la Financial Sector Conduct Authority (FSCA). Siège social : 3 Melrose Boulevard, 1 st Floor, Melrose Arch 2196, Johannesburg, Afrique du Sud.